

Grande Mosquée de Paris

Prévenir la radicalisation

*Vingt recommandations pour traiter les
menaces qui pèsent sur la société française
et sur l'islam*

Février 2020

La lettre du Recteur de la Grande mosquée de Paris, Me Chems-eddine Hafiz

Au lendemain de mon élection à la tête de la Grande mosquée de Paris, j'avais annoncé, devant la presse, mon intention d'engager l'institution que je dirige dans un processus de prévention à la radicalisation. Ce phénomène que les sciences politiques nomment « terrorisme islamiste », nous en sommes convaincus, est un danger pour la République, sa sécurité et sa stabilité et, dans le cas des sociétés plurielles ou multiculturelles, un risque majeur pour le vivre ensemble. Il est également un péril pour les musulmans eux-mêmes, car ce terrorisme légitime ses actions par une lecture erronée des textes sacrés.



Cette agressivité, y compris verbale, qui ne cesse de se manifester, à travers une instrumentalisation de ces textes, et qui a fauché des centaines de milliers de croyants, même dans les pays musulmans, est néfaste à plusieurs égards : parce qu'elle s'attaque à la vie humaine que la religion musulmane a rendue sacrée ; parce qu'elle dénature l'image de fraternité et de tolérance d'une grande et belle religion et parce qu'elle jette enfin le doute sur plus d'un milliard et demi de ses fidèles à travers le monde.

Même si nous sommes une écrasante majorité de musulmans à désavouer la haine et la violence, et alors que nous sommes nombreux à refuser l'extrémisme, nous ne sommes pas suffisamment audibles pour une partie de l'opinion publique, probablement parce que nous n'avons pas su mener à bien, sur le terrain et au quotidien, des actions suffisamment concrètes pour nous démarquer de façon catégorique des tenants de cet islamisme radical.

Si la Grande mosquée de Paris a porté traditionnellement haut et fort le message d'un islam du juste milieu et si elle a toujours condamné le terrorisme, elle compte désormais s'engager dans une politique de prévention, en lançant une vaste campagne de sensibilisation en direction des imams, des ministres des cultes et de tous les croyants, en premier lieu les plus jeunes, pour les inviter à se forger un esprit de vigilance et à rejeter sans hésiter les discours susceptibles de générer la *fitna*, la discorde, ce fléau que l'islam réprouve.

Dès ma prise de fonction, j'ai commencé à explorer les différentes possibilités, à consulter plusieurs spécialistes, les imams et les membres du conseil scientifique que j'ai récemment installés, pour que, au-delà des mots et des intentions déclaratives, je puisse, au nom de la Grande mosquée de Paris, mettre en œuvre des actions concrètes.

Durant mon premier séjour en Algérie, en qualité de recteur, et à l'issue d'entretiens avec plusieurs responsables, notamment avec le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, j'ai considéré que l'expérience algérienne, pays qui a été frappé de plein fouet par le terrorisme islamiste, à partir des années 1990, devait nourrir ma réflexion. Au cours de mes échanges avec le ministre des Affaires religieuses, Monsieur Youcef Belmehdi, j'ai pris connaissance du manifeste élaboré, depuis quelques années, par son département en direction des imams d'Algérie.

J'ai donc décidé de m'en inspirer et de l'adapter à la réalité française.

La Grande mosquée de Paris, j'ai eu déjà l'occasion de l'affirmer, tient à être un pont utile entre les deux rives de la méditerranée pour renforcer les liens entre les deux pays, étant intimement convaincu que l'islam pratiqué en Algérie, et plus globalement dans l'ensemble des pays du Maghreb et d'Afrique, depuis la nuit des temps est conforme avec les principes et les lois de la République. À ce sujet, l'institution que je dirige n'acceptera pas de garder dans ses rangs et au sein de sa fédération les imams qui refuseraient de se conformer à ces principes qui deviendront, dès leur publication,

la ligne directrice de la Grande mosquée de Paris et de tous ses représentants.

À ce titre, le repli sur soi, communément appelé « communautarisme », ne sert ni les musulmans ni la République qui ne reconnaît, à juste titre, que la communauté nationale. Celle-ci doit être en toute circonstance unie dans sa diversité.

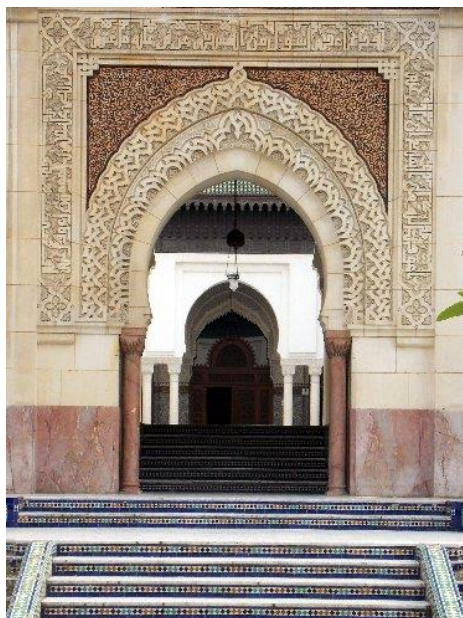
Si je suis conscient que des actes antimusulmans, contre lesquels je suis résolument engagé à la fois en tant que recteur et en tant qu'avocat, se répandent malheureusement dans notre société, ils ne sauraient être, en aucune manière, des excuses et des motifs de radicalisation. Le droit est le seul outil à la disposition des citoyens que nous sommes pour faire face au racisme ou à l'intolérance lorsque ceux-ci se manifestent, car de toute manière notre éthique nous interdit de répondre à l'outrance par l'outrance et à la violence par une autre violence.

L'institution que j'ai l'honneur de diriger veut par ailleurs participer activement à apaiser les esprits, rapprocher les points de vue, alimenter la fraternité entre les enfants d'une même nation, quelles que soient leur origine, leur religion ou leurs convictions philosophiques.

Chaque matin au réveil, chaque soir avant de se coucher, tout musulman doit lire et méditer ce verset du Coran (Sourate 3 – Verset 104) :

« Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront ».

La lettre des imams de la Grande mosquée de Paris à l'ensemble des musulmans de France et à la communauté



Chères sœurs, chers frères,
Chers compatriotes, chers amis,

Louange à Allah, nous demandons
Son aide et Son pardon.

Nous cherchons refuge auprès de Lui
contre le mal de nos âmes et nos
mauvaises œuvres.

Allah a dit dans Son Livre « Ô
hommes ! Craignez votre Seigneur
qui vous a créés tous d'un seul être
et a créé de celui-ci son épouse et qui de ces deux-là a fait répandre
(sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au
nom duquel vous vous implorez les uns les autres et craignez de
rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement ».
(Sourate 4 – Verset 1)

Il a dit aussi : « Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec
droiture afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos
péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes
une grande réussite ». (Sourate 33 – verset 70)

Que la paix soit sur vous !

Nous vivons une époque tourmentée. Les postures radicales
s'expriment de différentes manières désormais et se traduisent par
des outrances verbales, par des campagnes d'intimidations et de
menaces ou par des actes de violence.

Dans ce contexte, depuis quelques années, des pratiques criminelles sont produites par des personnes se réclamant de l'islam, ce qui est évidemment contraire à la lettre et à l'esprit de notre croyance qui demeure une religion de paix, de concorde et de fraternité.

Nous ne cesserons d'appeler nos coreligionnaires, à commencer par les plus jeunes d'entre eux, à se méfier des interprétations littéralistes, approximatives, de nature belliciste.

Une religion ne doit, en aucun cas, sinon auprès des partisans des lectures simplistes, générer de la brutalité. La vocation de l'islam est de relier les gens entre eux, non pas de les séparer.

À ce titre, aucune herméneutique archaïque ne peut engager l'islam, et *a fortiori* les musulmans, dans des actes de violence ou de haine.

Nous sommes nombreux à être à la fois des citoyens français et de confession musulmane. Il n'y a aucune opposition et aucun antagonisme entre une croyance et une appartenance à une société.

L'islam n'a jamais vu de contradiction entre la citoyenneté et la foi : ce sont deux éléments qui se complètent et qui ne se télescopent pas. C'est de cette manière qu'à travers les siècles, en partant de la Péninsule arabique, l'islam a séduit plus d'un milliard et demi de personnes de l'Asie du Sud-est jusqu'en Afrique, à travers le monde entier.

Aujourd'hui, notre époque et les mécanismes de la modernité ont réussi à faire évoluer les mentalités et ont permis à des sociétés sécularisées de se construire et de s'épanouir dans la diversité qui est, de fait, une source de richesse. Pour que l'harmonie puisse être garantie entre citoyens d'un même pays, une règle essentielle doit être suivie : la loi de ce pays doit être nécessairement le cadre commun.

Que l'on soit citoyen français ou résident étranger, la République assure aux musulmans, dans le respect de la laïcité, qui est un dispositif protecteur pour les fidèles de toutes les religions, la

possibilité d'accomplir leur culte librement et sans contrainte. Ceci nous amène à insister sur le fait que la France est un pays qui offre la paix et la sérénité à toutes les sensibilités spirituelles et philosophiques.

Si certaines lois peuvent paraître contraignantes à certains croyants et si elles sont susceptibles de créer localement et ponctuellement des situations de désaccord, nous rappelons que l'islam préconise le dialogue et la concertation.

Nous invitons, en toutes circonstances, nos compatriotes et nos coreligionnaires à privilégier la discussion à la dispute, la rencontre au repli sur soi, la bienveillance à l'égoïsme. Tout ce qui précède nous permet **d'insister sur le fait que rien, absolument rien, ne peut justifier des violences perpétrées au nom de notre religion.**

Aucun théologien reconnu et sérieux, quelle que soit son école de pensée, ne peut inciter à la violence. Nous tenons ici à rappeler en effet qu'aucune légitimation n'encourage la commission d'actes délictueux. Et si ceux-ci venaient à être exécutés, l'islam en serait innocent et aucun musulman ne saurait approuver, soutenir, justifier ou tolérer des actions terroristes qui ne méritent rien d'autre qu'une condamnation forte et unanime.

Une condamnation au nom de l'islam d'abord, mais aussi au nom de l'éthique et du pacte de confiance qui nous lie à nos compatriotes français doit s'exprimer sans nuance et avec force.

À travers ce manifeste, nous Imams de la Grande Mosquée de Paris, tenons à rappeler d'abord ce qui a toujours été notre position.

Nous réitérons ainsi avec insistance certains principes islamiques et rappelons à notre jeunesse qu'elle doit demeurer vigilante face aux messages de haine véhiculés par des ignorants ou des égarés, mais davantage encore devant les approximations, l'extrémisme, les discours de discorde que l'on peut trouver parfois sur internet

et les réseaux sociaux, utilisés par des groupes malveillants pour tromper des êtres vulnérables et donc influençables.

Nous rappelons à tous nos coreligionnaires que nous sommes à leur entière disposition pour répondre à leurs questions et interrogations et ainsi lever les ambiguïtés.

Dans le même état d'esprit, nous nous tiendrons aussi aux côtés de la communauté nationale pour répondre aux préoccupations de nos compatriotes et les aider à éloigner les doutes dans l'espoir de renouer la confiance.

Seigneur ! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais-nous miséricorde. Seigneur ! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous eus guidés et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur.

Seigneur nous réclamons Ton aide et Ton assistance, car nous voulons semer la concorde et la bienveillance pour que notre société vive dans l'harmonie et la paix.

I - La croyance

1-L'acte de foi en Islam

L'islam définit le croyant. Il s'agit de toute personne qui, ouvertement ou secrètement, croit en Dieu, aux anges, à tous les livres saints, aux prophètes (sans aucune distinction), ainsi au jour dernier, au destin et à la prédestinée.

Allah a dit dans Son Livre : « *Ô vous qui croyez ! Croyez en Allah, en Son envoyé, au Livre qu'Il fait descendre sur Son Envoyé et à l'Écriture qu'il fait descendre auparavant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, aux Livres, Ses Envoyés et au dernier jour est dans un égarement infini.* » (Sourate 4 – Verset 136)

2-La pratique en Islam

L'Islam repose sur cinq bases, appelés communément « piliers » : la profession de foi, l'attestation qu'il n'y a pas d'autres divinités qu'Allah et que Mohammad est son serviteur et son messenger ; l'accomplissement de la *Salat*, les cinq prières quotidiennes ; l'acquiescement de la *Zakat*, l'aumône obligatoire ; le jeûne du mois de Ramadan et le *Hadj*, le Pèlerinage pour celui qui possède les moyens physiques et matériels.

Allah a dit dans Son Livre : « *Dieu atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !* »
(Sourate 3 Verset 18)

« *Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde de Dieu est proche des bienfaisants.* » (Sourate 7, 55-56)

« *...Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation de Dieu. N'est-ce point par l'évocation de Dieu que se tranquillisent les cœurs ? Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, auront le plus grand bien et aussi le plus bon retour.* » (Sourate 13 Versets 28-29)

3-Les grands principes

À l'instar des religions qui l'ont précédé, l'Islam a tenu à préserver cinq principes fondamentaux : la vie, la religion, la bonne raison, l'honneur et les biens.

Allah a dit dans Son Livre : *« Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils disent : « Au contraire nous ne sommes que des réformateurs ! » Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte. »* (Sourate 2, Versets 11 - 12)

« Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. Sitôt qu'ils t'ont quitté, ils œuvrent à semer la corruption sur terre en ravageant les champs et en détruisant le bétail, or Dieu n'aime pas la corruption. Et si l'on vient à lui demander de craindre Dieu, sa fierté le conduit à s'obstiner. La Géhenne aura raison de lui : quelle détestable couche ! » (Sourate 2 - Versets 205 - 206)

4-L'Islam et les lieux de culte

Les mosquées sont des lieux saints, jouissant d'une grande valeur que Dieu leur a assignée, permettant aux musulmans de retrouver la pureté de l'esprit, ainsi que l'éducation spirituelle et cognitive. Outre la mémorisation du Coran, à la mosquée sont exercés les rites religieux, enseignés les préceptes de l'Islam, consolidés les liens de la fraternité islamique en coopérant dans tout domaine social et évitant tout appel à l'extrémisme et au fanatisme. En aucune manière, l'imam et les responsables d'associations ne doivent tolérer que les mosquées soient détournées de leur objet.

Par conséquent, les musulmans sont tenus à protéger la mission de la mosquée contre tout ce qui conduit à altérer sa sainteté et désorienter son objectif religieux et social.

Par ailleurs, le musulman doit respecter aussi les lieux de culte des non-musulmans. Vu leur sainteté, les églises, synagogues et autres temples, sont des lieux de culte respectés et protégés par les musulmans.

Nous rappelons aussi que la mosquée et un lieu de regroupement non de divergence, un lieu de fraternité non de conflit, pour la coopération et contre la discorde. Le responsable de la mosquée doit être respecté et aidé à exercer sa noble mission, celle de diffuser les valeurs de tolérance. Les fidèles doivent le soutenir pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Respecter un lieu de culte, c'est respecter sa foi et c'est se respecter soi-même.

Allah a dit dans Son Livre : « *Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah* » (Sourate 72 – Verset 18).

« *...Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout (pour y prier). On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient* » (Sourate 9 - Verset 108)

« *Dans des maisons (des mosquées) qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué ; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salât et de l'acquittement de la Zakat* » (Sourate 24 - Versets 36-37)

5-La miséricorde en islam

L'islam donne à la miséricorde un sens très profond. Il s'agit en réalité d'un aspect essentiel de la vie du croyant. Le principe de miséricorde, *Ar-Rahma*, est un acte de foi destiné à tout ce qui nous entoure. Les êtres humains évidemment, mais aussi à l'égard de toutes les autres créatures, aussi bien les animaux que les plantes. Le musulman n'a pas le droit de faire du mal, sans raison, à un animal comme il a l'obligation de protéger la flore et la faune.

Le Coran réserve une sourate entière à ce principe fondamental. Nommée *Ar-Rahman*, c'est-à-dire « le Tout Miséricordieux », ses versets rappellent les bienfaits d'Allah sur l'humanité et invitent les croyants à l'éthique et à l'honnêteté.

Allah a dit dans Son Livre : « *Votre Seigneur s'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous fait un mal par ignorance, se repent par la suite et s'amende... Alors Dieu est Pardonneur et Miséricordieux* » (Sourate 6 - Verset 54).

D'après Abou Houreira : « *Allah a fait que la Rahma comprenne cent portions. Il a retenu auprès de lui quatre-vingt-dix-neuf (99) portions, et il a fait descendre sur terre une portion. De là, vient que les créatures sont compatissantes les unes vis - à - vis des autres au point que la jument lève son sabot par crainte de toucher son poulain* ». (Rapporté par Boukhari et Muslim).

II - Les valeurs universelles

6-La liberté de conscience en Islam

En islam la liberté comprend : la croyance, la réflexion, l'expression et la pratique. En ce sens, l'islam respecte notamment un principe essentiel de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire.

Allah a dit dans Son Livre : *« Eh bien rappelle ! Tu n'es qu'un rappeleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux »* (Sourate 88, Versets 21 - 22).

« Nulle contrainte en matière de religion » (Sourate 2 Verset 256).
« Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? » (Sourate 10 - Verset 99).

7-L'humanité en Islam

Les musulmans ont marqué l'histoire de la civilisation par de grandes réalisations. Ils ont participé, par leur apport, à enrichir l'humanité et à compléter ce que les religions qui les ont précédés et les autres civilisations avaient à leur tour apporté. Cette diversité est, depuis la nuit des temps, l'origine de la richesse de notre époque. Le musulman se doit de protéger cette famille humaine contre tout préjudice et de protéger également le patrimoine des civilisations humaines.

Allah a dit dans Son Livre : *« Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures »*. (Sourate 7 Verset 70)

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ». (Sourate 4 - Verset 1)

« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur ». (Sourate 49 - Verset 13)

8-Le dialogue en islam

Plusieurs formes de dialogue positif sont citées dans le Coran. Le musulman est appelé à dialoguer avec lui-même et avec autrui en respectant les spécificités et les religions. Le dialogue est source de lumière et la base de la concorde et ainsi de la paix.

Allah a dit dans Son Livre : « C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que Tu (Toi Mohammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires, puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui lui font confiance » (Sourate 3 – Verset 159)

Dans le cadre du pacte de Najrane, on ne peut trouver un meilleur exemple que celui donné par Allah et Son Messager : la protection d'Allah et la garantie du Prophète Mohammad s'étendent aux chrétiens de la cité et de ses alentours, soit sur leurs biens, leur personne et la pratique de leur culte.

9-L'Islam et la démocratie

L'Islam est une religion de justice, de liberté et de fraternité. La démocratie, la coexistence et la tolérance sont des principes adoptés par la religion qui appelle à la concrétisation de ces valeurs dans le cadre du respect mutuel. Cette valeur s'accorde avec des principes essentiels de l'islam qui rejette la tyrannie et la dictature. Dès ses débuts l'islam avait dit son opposition aux gouvernants qui se posent en dieux sur terre et qui asservissent leurs administrés, tels que Nimrod.

Allah a dit dans Son Livre : « N'as-tu pas vu celui qui, parce que Allah l'avait fait roi, argumenta contre Abraham au sujet de son Seigneur ? Abraham ayant dit : "J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort", "Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort." Alors dit Abraham : "Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant." Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide point les gens injustes ». (Sourate 2 – Verset 258)

10-L'Islam et la citoyenneté

L'islam a, dès les premiers siècles, donné des droits aux personnes. Ceux-ci rejoignent aujourd'hui le principe de citoyenneté. L'Islam œuvre à la consolider, dans un cadre de coopération, de concertation et de coexistence. La citoyenneté correspond aujourd'hui à l'esprit d'engagement dans les affaires de la Cité, elle encourage l'intégration et l'implication pour garantir le bien-être de la collectivité.

Allah a dit dans Son Livre : « Adorez Dieu et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers vos parents, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain (compatriote), le collègue et le voyageur, et les employés de maison » (Sourate 4 – Verset 36)

III - Les questions politiques en islam

11-L'Islam et la liberté politique

Les principes fondamentaux de l'Islam soutiennent la liberté politique, celle-ci est assurée et supportée parmi les droits des individus et des groupes.

Les musulmans ont le droit de choisir ce qui est meilleur, en vue d'assurer l'intérêt général et défendre les droits des citoyens. Ainsi, l'islam invite à croire en Dieu l'Unique et à adhérer à l'islam par la seule voie de la sagesse et de la bonne exhortation.

Allah a dit dans Son Livre : « *Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle les gens au sentier de ton Seigneur* ». (Sourate 16 - Verset 125).

12-L'Intégration en conservant son identité

L'Islam est ouvert sur toute autre civilisation. Il appelle à l'intégration sociale en conservant son identité culturelle et sa spécificité religieuse. Il valorise le savoir et la sagesse. Le musulman doit être conscient que rien n'oppose la loi et la foi et qu'il n'existe aucune contradiction entre son origine ethnique, son identité culturelle et sa citoyenneté, qui peuvent être multiples, et sa religion. Ce sont des éléments qui se superposent et qui doivent cohabiter pacifiquement dans l'esprit de chaque personne. L'islam incite le fidèle à adopter un comportement exemplaire envers tous les êtres humains qu'ils soient musulmans ou pas.

Allah a dit dans Son Livre : « *Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables* ». (Sourate 60 – Verset 8).

13-L'Islam et la paix mondiale

L'Islam est une religion de paix et de sérénité. Les prescriptions du Coran et de la Sunna dénoncent toute sorte de préjudice et d'agression sur les biens et les personnes. Aujourd'hui, les conflits sont gérés par les États et leurs dirigeants, seuls détenteurs de la « violence légitime », pour reprendre le terme juridique. En aucun cas, le citoyen musulman ne peut se substituer à l'autorité politique légitime pour décréter un état de guerre ou pour signer la paix. Le rôle du croyant se limite à son engagement en tant que citoyen, dans le cadre du respect des lois et de l'éthique musulmane, qui doivent l'amener à préserver la paix. Chaque musulman, qui est avant tout un citoyen ou un résident étranger, est lié par un pacte à son pays de naissance, d'adoption ou d'accueil.

Allah a dit dans Son Livre : *« Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment Allah sait ce que vous faites ! »*. (Sourate 16 – Verset 91)

14-L'Islam et l'environnement

Dieu a créé l'univers. Il a créé notre monde et l'a mis au service de l'Homme. C'est, entre autres, la raison pour laquelle il lui interdit toute forme de saccage et de détérioration. La protection de l'environnement est une exigence religieuse.

Selon l'éthique islamique, l'être humain est un usufruitier et un gardien de son environnement, il ne peut qu'en user avec parcimonie et en respectant les règles établies par notre Créateur.

Allah a dit dans Son Livre : *« C'est Lui qui a fait de la terre un berceau, pour vous, et vous y a tracé des chemins. Et c'est Lui qui fait descendre l'eau du ciel. Avec celle-ci, Nous faisons germer, par couples, des plantes de toutes sortes (et Nous vous disons) : « Mangez et faites paître votre bétail. » Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence »* (Sourate 20 – Versets 53 -54).

« Si le jour de la résurrection arrivait alors que l'un d'entre vous tenait un plant à la main, qu'il le plante ». (Rapporté par Boukhari)

15-L'Islam et la liberté d'expression

La liberté d'expression est un principe fondamental des sociétés modernes. En France, cette liberté d'expression, consacrée par la déclaration universelle des Droits de l'Homme, n'est pas absolue, n'est pas totale. Elle est régie par des règles de droit que chaque musulman doit respecter. Premièrement le droit interdit l'incitation à la haine contre des personnes en raison, entre autres, de leurs croyances ou autres convictions philosophiques. Deuxièmement, il considère que le racisme, la haine et la diabolisation des personnes sont des délits. Troisièmement, même si cela peut offenser les fidèles, la critique des religions et de toutes les croyances est autorisée par la loi. Cela est totalement conforme aux principes de l'islam. Le croyant doit se montrer digne en toutes circonstances et ne pas répondre aux provocations, surtout quand il a l'impression que des milieux malintentionnés veulent le pousser à la faute. Le musulman a évidemment le droit de défendre sa religion en s'exprimant sans violence et sans excès. Il peut saisir le juge en cas de besoin. L'excès ne servirait qu'à nourrir ceux qui veulent faire croire que l'islam serait une religion de haine, d'intolérance et de violence.

Allah a dit dans Son Livre : « *Nous savons mieux ce qu'ils disent. Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte. Rappelle donc, par le Coran celui qui craint Ma sanction* ». (Sourate 50 – Verset 45)

IV - La vie en société

16-L'Islam et la santé

L'Islam veille à l'hygiène et à la propreté du corps, à celle des vêtements, des lieux et de l'environnement afin de prévenir les maladies et/ou épidémies. Le musulman adopte naturellement ce précepte en raison de sa pratique religieuse quotidienne afin d'assurer sa protection et protéger la société. Il déconseille notamment les excès pour éviter les maladies mais aussi le gaspillage.

Allah a dit dans Son Livre : « *...Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès* ». (Sourate 7 - Verset 31)

17-L'Islam et les relations de bon voisinage

Les bonnes mœurs ainsi que les règles de bon voisinage sont recommandées par le Coran et la Sunna, il est obligatoire de les respecter et de coopérer afin de protéger les relations humaines et fraternelles. Privilégier la bienveillance et la bienséance. L'Islam appelle à respecter son voisin quelle que soit sa croyance, à le secourir et à l'aider en cas de besoin. Aucun musulman ne peut dormir en paix en sachant que son voisin est affamé, dans le besoin ou dans le chagrin. L'Islam encourage l'émergence de relations cordiales et respectueuses avec les autres cultes. Les divergences religieuses, de perception ou d'interprétations doivent être discutées dans la bienveillance mutuelle et la concorde. À chacun sa religion et à chaque personne le respect qui lui est dû dans son altérité.

Allah a dit dans Son Livre : « *Ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah, au jour dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres, pas de crainte sur eux, et ils ne seront point affligés* ». (Sourate 5 - Verset 69)

« *Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, voisin lointain* ». (Sourate 4 - Verset 36)

Ibn Omar et Aïcha ont rapporté que le Prophète a dit : « *L'Ange Gabriel m'exhorta tellement sur les droits des voisins que je croyais qu'il allait leur accorder une part dans les droits d'héritage* ».

(Rapporté par Boukhari)

18-L'Islam et le développement de la société

La religion recommande et encourage la participation en matière de prospérité et de développement de la société. Le musulman doit être fidèle en accomplissant ses devoirs à l'égard de la société à laquelle il appartient. Il est question d'atteindre ces objectifs par le travail, l'engagement et le labeur. La religion musulmane soutient le travail et le considère comme un acte d'adoration. Il est permis de générer des richesses par des voies licites et légales. L'islam impose aux riches de s'acquitter de la Zakat et d'aider les plus démunis en vue d'assurer la justice sociale.

Allah a dit dans Son Livre : « *...Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression* ». (Sourate 5 – Verset 2)

19-La science en Islam

Étudier est une obligation. L'islam accorde une place prépondérante à la quête du savoir. Il s'agit même d'une exigence religieuse. En contrepartie, chaque savoir doit être utilisé pour anéantir tout ce qui est de nature à menacer l'humanité, l'environnement ou la société.

Allah a dit dans Son Livre : « *Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent.* » (Coran 39, 9)

« *Il y a pareillement des couleurs différentes, parmi les hommes, les animaux, et les bestiaux. Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur* ». (Sourate 35 – Verset 28)

20-La famille en Islam

Les femmes sont les sœurs germaines des hommes. L'homme et la femme sont créés du même souffle, ce sont des frères en dignité humaine. Chacun a des droits et obligations vis-à-vis de l'autre. L'islam incite l'homme à adopter un comportement exemplaire à l'égard des femmes. L'égalité entre les deux sexes est consacrée même si des lectures archaïques du corpus laissent croire le contraire. De nombreuses recommandations coraniques insistent sur cette égalité, notamment lors de la vie conjugale. Il est question par exemple de « contrat moral », *Al-mithak Al-ghalid*, un lien entre les conjoints qui insiste sur le consentement des deux époux et le respect mutuel qui doit constituer la base de leur union. L'islam recommande aussi un rapport basé sur l'amour profond, appelé *Al-mawada* et la générosité, appelée *Al-fadhl*.

La famille est l'union d'un homme et d'une femme par un contrat légal conformément aux prescriptions de l'Islam. Les droits et devoirs prévus à la religion islamique doivent être pris en compte afin d'accéder à une vie heureuse et de donner aux enfants une éducation conforme aux principes musulmans tout en leur permettant d'être en phase et en harmonie avec leur époque et leur société.

Allah a dit dans Son Livre : « *Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent* ». (Sourate 30 – Verset 21)

« *Elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles.* »
(Sourate 2 – Verset 187).

Le Messager d'Allah a dit « *Les femmes sont les consœurs des hommes* ». (Rapporté par Abou Daoud).